

RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024



École de la
Chanterelle

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Plusieurs informations supplémentaires sont disponibles sur notre site web :

<http://web.csdn.qc.ca/ecoles/ecole-de-la-chanterelle>

À CONSERVER

Vous ne recevrez pas d'envoi postal en août.

1. ACCUEIL DES ÉLÈVES

1.1. Retour en classe

La rentrée des élèves en classe s'effectuera **le mardi 29 août à 7 h 55**.

Au préscolaire, il y aura une entrée progressive selon les modalités suivantes :

Les élèves seront séparés en deux (2) groupes, soit A et B.

DATES	HORAIRE Groupe A	HORAIRE Groupe B
Mardi 29 août	Accueil avec les parents 8 h 30 à 9 h 30	Accueil avec les parents 10 h à 11 h
Mercredi 30 août au vendredi 1 ^{er} septembre	Classe Avec éducatrices du S.D.G.	
Mardi 5 septembre	A.M.: Classe 7 h 50 à 11 h 00 P.M.: S.D.G.	
Mercredi 6 septembre	Horaire régulier 7 h 50 à 11 h 12 h 40 à 14 h 12	

Au préscolaire, pendant l'entrée progressive, il y aura un transport le matin et le soir pour les élèves éligibles, et ce, à partir du 30 août. De plus, vous recevrez un courriel au mois d'août pour indiquer le groupe de votre enfant.

Vous trouverez un exemplaire du calendrier scolaire 2023-2024 sur le site Internet au de l'école . <https://cssdn.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/03/Calendrier-2023-2024-PRIMAIRE.pdf>

1.2. Fête du travail : le lundi 4 septembre 2023

Congé pour tous : élèves et personnel.

1.3. Assemblée générale des parents

Le 5 septembre à 18 h 45, vous êtes conviés à l'assemblée générale des parents. Des détails vous parviendront au cours du mois d'août.

2. HORAIRE DE L'ÉCOLE

2.1 1^{re} à 4^e année : 7 h 55 à 11 h 20
12 h 45 à 15 h 10

2.2 Préscolaire : 7 h 50 à 11 h 00
12 h 40 à 14 h 12

3. SURVEILLANCE

Une surveillance est assurée sur la cour avant l'entrée des élèves le matin à 7 h 45 et le midi à 12 h 35.

Pour des raisons de sécurité, nous prions les parents de voir à ce que leur enfant ne se présente pas sur le terrain de l'école avant ces heures. Il n'y a pas de surveillance avant cette période.

Il en va de même pour la fin des classes. Il y a une surveillance par les adultes jusqu'à 11 h 25 et jusqu'à 15 h 20. Après ces heures, il n'y a plus de surveillance dans la cour de l'école. Les élèves doivent donc quitter pour retourner à la maison, car la cour d'école est utilisée par le service de garde jusqu'à 18 h.

4. SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

HORAIRE : 7 h 00 à 7 h 50

11 h 20 à 12 h 40 (primaire)

15 h 10 à 18 h 00 (primaire)

11 h 00 à 12 h 40 (préscolaire)

14 h 12 à 18 h 00 (préscolaire)

Le service de garde ouvrira ses portes lors des journées pédagogiques du 24-25-28 août 2023, pour les enfants inscrits. **Prendre note que les nouveaux élèves du préscolaire ne peuvent pas participer à ces premières journées pédagogiques. Nous voulons respecter l'entrée progressive prévue pour eux.**

Madame Isabelle Montminy est la technicienne du service de garde. Vous pouvez la contacter au 418 834-2475, poste 11540. La direction de l'école demeure la première répondante de ce service de l'école.

Pour de plus amples renseignements sur ce service, vous pouvez consulter les règles de régie interne disponibles sur notre site web.

5. CONTRÔLE DES ABSENCES

Absence, retard ou départ hâtif en classe

VIA LA PLATEFORME MOZAÏK PARENT

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Mozaïk parent, dans la tuile absences. Idéalement, vous devez le faire avant le début des classes. Pour plus de facilité et de rapidité, TÉLÉCHARGEZ dès maintenant l'application MParent sur votre cellulaire ! Vous pouvez également motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste. Lien pour l'application MParent : <https://grics.ca/mozaikportail/mparent/>

Si vous éprouvez des problèmes avec l'application ou si vous n'avez pas d'internet, il sera possible de laisser un message sur la boîte vocale de l'école en mentionnant le nom de l'enfant, le nom de l'enseignant, le motif et la durée de son absence. La sécurité de votre enfant en est ainsi assurée. À noter que l'utilisation de Mozaïk parent est à prioriser pour signaler l'absence de votre enfant en tout temps.

Absence, retard ou départ hâtif au service de garde

PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉPHONE

Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez communiquer avec la responsable par courriel service-garde.chanterelle@cssdn.gouv.qc.ca ou par téléphone 418 834-2475 poste 11540

Pour tout changement à l'horaire habituel de votre enfant, s.v.p. avisez le secrétariat ET le service de garde par courriel ou par téléphone.

6. ALIMENTATION, BOÎTE À LUNCH, COLLATION, DINER

Tout enfant qui dîne à l'école doit apporter sa boîte à lunch, identifiée à son nom. Le service de garde ne peut pas réfrigérer le lunch des enfants. Les enfants peuvent apporter un lunch chaud dans un thermos, un repas à réchauffer au micro-onde ou un lunch froid.

Les plats de plastique doivent être identifiés au nom de l'enfant. Attention, pour une question de sécurité pour tous, les plats en verre ne sont pas permis.

Les noix et arachides sous toutes leurs formes sont interdites à cause d'allergies sévères et mortelles.

Étant soucieux de la bonne alimentation de l'enfant, nous recommandons aux parents de n'inclure que des aliments nutritifs. Les boissons gazeuses, friandises, croustilles, chocolat, gommes, etc., sont interdites. Les aliments doivent être coupés et épluchés, prêts à manger.

Collation

Les enfants fréquentant le service de garde à la période du soir peuvent prendre une collation. Les collations permises au service de garde sont les mêmes que celles autorisées par l'école.

7. SERVICE DE TRAITEUR

Service de traiteur au SDG

Un service de traiteur pour la période du dîner sera offert cette année dès la mi septembre par le traiteur La boîte à Lou. Vous trouverez toutes les informations en visitant le www.laboitealou.com/traiteurscolaire

Les commandes se font en ligne seulement. Prendre note que le SDG ne s'occupera pas ni des commandes ni des paiements. Il s'occupera de la distribution des repas seulement.

Pour toute question, les parents devront communiquer directement avec le traiteur à l'adresse courriel ci-haut.

ATTENTION, LES PARENTS DEVRONT FOURNIR LES USTENSILES AUX ENFANTS. LE SDG N'EN FOURNIT PLUS.

8. DÉPENSES RELATIVES À LA RENTRÉE SCOLAIRE

Afin de faciliter la planification des dépenses relatives à la rentrée scolaire, nous vous informons de la nature de ces dépenses tout en vous donnant un ordre de grandeur de celles-ci.

8.1 Fournitures scolaires

Nous vous fournissons en juillet la liste des articles à vous procurer avant la rentrée scolaire. Nous vous rappelons qu'il est important de respecter les précisions inscrites sur cette liste pour une question d'uniformité et/ou de durabilité.

Tous ces articles sont souvent vendus à rabais en août et vous pouvez vous les procurer dans la plupart des magasins à rayons ou dans les pharmacies à grande surface ou encore par le biais de COOPSCO Lévis ou tout autre endroit à votre convenance.

8.2 Activités éducatives complémentaires

Une planification des activités et sorties éducatives vous sera remise en début d'année

8.3 Photos scolaires

La photographie scolaire est prévue 6-7 septembre 2023. Un rappel vous sera transmis en début d'année scolaire et l'achat sera laissé à votre discrétion.

9. AIDANTS SCOLAIRES

Encore une fois, nous faisons appel à votre générosité et à votre implication dans la vie de l'école.

Nous avons besoin de quelques heures par semaine de votre temps, soit :

- à la bibliothèque : 1 matin ou 1 après-midi, ou plus si vous le désirez ;
- à la réparation des volumes ;
- pour certaines activités éducatives ou en classe.

Pour la bibliothèque et la réparation des volumes, une formation est toujours donnée en début d'année pour les nouvelles personnes. Si ce travail vous intéresse, contactez le secrétariat au 418 834-2475 poste 0.

10. RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS (ES)

Vous connaissez tous l'importance de la première rencontre parents-enseignants(es), celle où le titulaire de l'enfant vous précise ses attentes, son mode de fonctionnement, etc. Cette rencontre aura lieu à compter de **la semaine du 29 août**. La date vous sera précisée au moment de la rentrée.

11. CLIENTÈLE SCOLAIRE 2023-2024

Si vous prévoyez déménager ou changer d'adresse, veuillez en aviser le secrétariat, dès que possible au 418 834-2475, poste 0. L'ajout ou le retrait de quelques élèves sur nos listes peut avoir un impact important sur notre organisation scolaire.

Nous vous remercions de votre collaboration!

12. TRANSPORT SCOLAIRE POUR ACTIVITÉS ÉDUCATIVES OU POUR TRANSPORT ENTRE L'ÉCOLE ET LA MAISON

Le code de la sécurité routière (L.R.Q.), chapitre C-24.2 oblige le conducteur à arrimer les bagages de façon à garantir :

- 1) sa liberté de mouvement et son efficacité au volant ;
- 2) l'accès libre de tous les passagers à toutes les sorties ;
- 3) la protection des passagers contre les blessures pouvant être causées par la chute ou le déplacement d'articles transportés dans l'autobus ou le minibus.

IL EST INTERDIT :

- ✓ de transporter certains équipements sportifs tels : skis et équipements de ski, planches et raquettes à neige, bâtons et sacs de hockey, traîneaux, traînes, luges, objets contondants (certains parapluies à bout pointu et autres) etc. ;
- ✓ de transporter tout animal terrestre ou aquatique ;
- ✓ de transporter des instruments de musique de plus de 60 cm ;
- ✓ de transporter des planches à roulettes ;
- ✓ de transporter des patins à roues alignées et des patins sans protège-lames qui ne sont pas placés à l'intérieur d'un sac protecteur résistant ;
- ✓ sans limiter ces cas, de transporter tout objet que l'élève ne peut maîtriser lors du transport.

De plus, notez que le débarcadère de l'école est accessible aux voitures à compter de 16h30, sinon il est strictement interdit d'y circuler. Par sécurité pour nos élèves, nous vous demandons de laisser les voitures stationnées dans la rue pour venir chercher vos enfants à l'école ou au service de garde.

13. POLITIQUE D'ENCADREMENT

13.1 Philosophie

L'équipe de La Chanterelle vous présente fièrement les principes qui orientent nos interventions au quotidien. Mission, Vision, Valeurs :



14. HABILLEMENT

L'habillement des élèves à l'école doit favoriser le respect de soi et des autres. En conséquence, les vêtements trop courts ne sont pas acceptés pour des raisons de santé, de sécurité et de confort. Les vêtements doivent convenir à la température et aux activités sportives ou de jeux.

Pour des raisons de propreté dans l'école, les élèves doivent porter des chaussures différentes à l'intérieur de celles portées à l'extérieur. Les chaussures pour l'intérieur ne doivent pas avoir de semelles (noires) qui marquent le plancher.

Quelques balises pour la tenue vestimentaire :

- Le bas du chemisier ou du chandail et le haut du pantalon ou de la jupe doivent se croiser.
- La longueur du short ou de la jupe doit recouvrir au moins jusqu'à mi-cuisse.
- Les bretelles de camisole doivent couvrir la majorité de l'épaule (pas de bretelles spaghetti)
- Le port d'un couvre-chef (casquette ou autre) n'est pas autorisé dans l'école.
- Pour faciliter les jeux extérieurs, le port d'une sandale de plage « style gougoune » n'est pas autorisé.
- Nous pourrions aussi intervenir dans d'autres situations qui nous semblent incorrectes : un décolleté trop prononcé, un pantalon à taille trop basse, etc.
- En cas de non-respect des balises ci-dessus, les parents en seront informés et l'élève devra corriger la situation aussitôt.
- EN TOUT TEMPS, CHAQUE MEMBRE DU PERSONNEL A LE DROIT ET LE DEVOIR D'INTERVENIR AUPRÈS DES ÉLÈVES.

15. VÉLO

Pour les mois de mai, juin, septembre et octobre, les élèves sont autorisés à venir à l'école en vélo. Les vélos doivent être rangés le long de la clôture avant où se situent les balançoires, près du débarcadère des autobus. Pour la sécurité des élèves, personne n'est autorisé à circuler à vélo à l'intérieur des aires de jeux.

L'école n'assume aucune responsabilité quant au bris, au vol ou à la recherche de vélos. Nous recommandons que ceux-ci soient attachés adéquatement.

16. OBJETS PERSONNELS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES

À l'exception des appareils pour personnes handicapées (élèves et parents), tout appareil permettant de capter et d'utiliser la voix ou l'image est interdit à l'école. (À titre d'exemple : téléphone portable, dictaphone, appareil photo, enregistreuse de poche, jeux vidéo, montres intelligentes qui filment ou enregistrent, etc.).

Les objets personnels ne sont pas autorisés à l'école, à moins d'un avis écrit de la part de l'enseignante ou l'éducatrice du service de garde qui en fait mention.

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus.

17. PREMIERS SOINS ET URGENCES

Au début de l'année scolaire, les parents doivent faire connaître les numéros de téléphone pour les rejoindre et le nom d'une personne à contacter en cas d'urgence.

Des soins provisoires sont prodigués à un élève, qui a subi un accident ou qui est atteint d'un malaise soudain, afin d'empêcher l'aggravation de son état en attendant l'intervention d'un médecin ou le transport de l'élève au centre de santé le plus près ou à la maison.

L'école contacte les parents, ou la personne désignée en cas d'urgence par les parents, pour les informer de la situation et leur demander, si nécessaire, de venir chercher l'enfant.

Dans l'impossibilité de les rejoindre, l'école prend les dispositions qu'elle croit les meilleures dans les circonstances. S'il y avait des frais de transport, pour une ambulance ou un taxi, ils sont à la charge des parents. En l'absence du parent ou d'un tuteur, lorsque la situation l'exige, l'élève transporté est accompagné par un adulte de l'école.

18. INTERDICTION DE FUMER

La Loi québécoise sur le tabac interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de l'école ainsi que sur les terrains des écoles primaires et secondaires.

Merci de vous conformer à cette directive pour la santé de vos jeunes.

19. VERROUILLAGE DES PORTES

Pour des raisons de sécurité, notez que la porte d'entrée amenant au débarcadère des autobus est verrouillée de **7 h 55 à 15 h**. Pendant la journée, vous devez vous présenter à la porte située à droite de l'entrée des autobus. Il vous faudra sonner afin que l'on vous ouvre.

20. COMMUNICATIONS

Dans la mesure du possible, les communications-école/famille se font via la plateforme Mozaïk parent.

- Bulletin
- Info-parents
- Gestion des comportements
- Boîte de courriel pour tous les intervenants

21. RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

Voici un tableau plus détaillé de celles-ci.

Les règles de conduite à l'école de la Chanterelle

VALEURS	RÈGLES	RAISONS
BIENVAILLANCE	J'adopte un comportement respectueux envers tous	Le respect est une valeur de base importante pour vivre en harmonie avec les autres. À l'école, j'apprends à connaître les autres en respectant les différences.
RESPONSABILITÉ	J'ai un comportement sécuritaire	Je me comporte prudemment afin d'assurer ma sécurité et celle des autres. Je prends soin de ma santé et de mon bien-être.
	Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état	Dans un milieu où il fait bon vivre, chacun doit faire sa part. Je contribue, par mes actions, à maintenir mon milieu de vie beau et accueillant. Je profite d'un environnement et de matériel maintenus en bon état.
COLLABORATION	Je participe à la vie collective et je coopère	Je développe mes habiletés de communication, je favorise la création de liens et je valorise mes forces au sein d'un groupe.



RÈGLES DE CONDUITE CSDN

Une initiative des écoles de tous nos réseaux

RESPECT, RESPONSABILITÉ, INTÉGRITÉ
et **COOPÉRATION** constituent les valeurs qui
sont les pierres d'assises pour favoriser la réussite chez
les élèves et un climat scolaire positif, dans des
établissements sains et sécuritaires.

LA COOPÉRATION PERMET DE DÉVELOPPER UN SAVOIR-FAIRE ET DES
COMPÉTENCES POUR RELEVER LES DÉFIS DU MONDE ACTUEL.

Respect

J'adopte un comportement respectueux envers tous :

- pour maintenir un milieu de vie harmonieux et agréable
- pour développer un savoir-vivre.

Responsabilité

J'agis de façon sécuritaire :

- pour assurer ma sécurité et celle des autres.

Je garde les lieux et le matériel propres et en bon
état :

- pour vivre dans un milieu agréable et
fonctionnel, dans un esprit de solidarité.

Intégrité

Je refuse de participer à toute forme de violence et
d'intimidation :

- pour vivre dans un milieu sain et sécuritaire;
- pour développer un savoir-être.



La CSDN, c'est toi, c'est moi, c'est nous !

22. FERMETURE DE L'ÉCOLE

Le secrétariat sera fermé pour la période des vacances entre le 7 juillet et le 9 août inclusivement. En tout autre temps, les bureaux sont ouverts de 7 h 30 à 15 h 30. Prenez note que l'école sera fermée, en juillet et en août, le vendredi en après-midi en raison de l'horaire d'été.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter à tous et à toutes de belles et bonnes vacances, ensoleillées, reposantes et énergisantes.

Que les valeurs de l'école « Bienveillance-Coopération-Responsabilité » pendant les vacances, de même qu'une constante préoccupation de leur sécurité et de leur santé.

Nous vous souhaitons de bons moments en famille.

Bonnes vacances !



Sherley Bernier, directrice